



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

Délibération n°2015/48

OBJET: APPROBATION BUDGET PRIMITIF "SERVICE ANNEXE TOURISME " 2015.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 31 mars 2015,

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le budget primitif « Service annexe Tourisme 2015 » :
 - par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**,
 - par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**
 - par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **1 043 790.00 €**

Recettes : **1 043 790.00 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses : **16 400.00 €**

Recettes : **66 649.00 €**

soit un excédent d'investissement de **50 249.00 €**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.

